

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-400 - RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.
11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-393 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.1 A) DU RÈGLEMENT 07-325 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE.
12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-401 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-393 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.1 A) DU RÈGLEMENT 07-325 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE.
13. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
14. DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES (CLICÉQUER).
15. OFFRE DE SERVICES DE LA FQM - ANALYSE DES TÂCHES ET RÉMUNÉRATION.
16. ORGANISATION DU TRAVAIL TEMPORAIRE DU CHEF DE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
17. ASSURANCES DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE DE MURDOCHVILLE.
18. PAIEMENT DE LA FACTURE DE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOÛT 2022.
19. PAIEMENT DES FACTURES 23921 ET 23975 À BÉTON PROVINCIAL LTÉE.
20. PAIEMENT DE LA FACTURE 3351 DE EXCAVATION ROBERTSON TOUZEL.
21. PAIEMENT DE LA FACTURE 2597 DE DELISLE-DELISLE, AVOCAT.
22. OFFRES POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PLEIN AIR - PROJET "MISE EN VALEUR DU TOUR DU LAC".
23. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
24. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
25. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 23 - AFFAIRES NOUVELLES - des éléments suivants :

A) RÉOLUTION - CONTRAT EN GESTION DES TRAVAUX PUBLICS.

B) PRÊT DE CLOTÛRES POUR L'ÉVÉNEMENT "BATTLE OF PROSPECTERS" - COMPÉTITION DE MOTOCROSS.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 juillet et de l'assemblée spéciale du 26 juillet 2021 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 juillet et de l'assemblée spéciale du 26 juillet 2021 soient et sont adoptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUILLET AU 10 AOÛT 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose, pour acceptation par les membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 14 juillet au 10 août 2021 incluant les dépôts salaires et qui s'élève à 170 706,24 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 14 juillet au 10 août 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2192 à 2203, les dépôts directs 534 à 556 ainsi que les prélèvements 427 à 467 confirment les paiements effectués du 14 juillet au 10 août 2021 et totalisant la somme de 170 706,24 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose, pour approbation des membres du Conseil, le rapport des revenus et dépenses au

31 juillet 2021. Le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2021 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 juillet 2021 : 2 097 601,13 \$

Dépenses :

Au 31 juillet 2021 : 1 005 306,33 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Ville qu'elle pourra bénéficier d'une aide financière d'un montant maximal de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.
2. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La-Côte-de-Gaspé, relativement à la hausse du plafond de la valeur foncière admissible au programme RénoRégion.
3. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La-Côte-de-Gaspé, relativement à la répartition du budget 2021-2022 de RénoRégion.
4. Lettres (3) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux.
5. Communiqué de presse : "Projet Mise en valeur du tour du lac".
6. Communiqué de presse de la Régie inter-municipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie : "Lancement des consultations publiques pour la gestion des matières résiduelles - Un plan pour les 7 prochaines années, ça mérite qu'on s'en parle".
7. Lettre de madame Janique Lebrun, directrice régionale du ministère de la Sécurité publique relativement à la possibilité d'ouverture de centre d'hébergement d'urgence.
8. Article de Radio-Canada : "Des travaux pour améliorer l'accès au lac York à Murdochville".

9. Appel de candidature après des municipalités de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine dans le dossier Abribus - Phase 2.

10. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La-Côte-de-Gaspé, relativement à une demande d'extension de délais pour le dépôt du rôle triennal 2022-2023-2024.

9. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE.

Le maire, madame, Délisca Ritchie, dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe.

10. RÉSOLUTION 21-137- ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-400 - RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 21-400 - Règlement sur les modalités de publication des avis publics - soit et est adopté.

11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-393 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.1 A) DU RÈGLEMENT 07-325 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Pierre-Marie Smith, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement modifiant le règlement 20-393 - Règlement modifiant l'article 3.1 A du règlement 07-325 - Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

12. RÉSOLUTION 21-138 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-401 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-393 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.1 A) DU RÈGLEMENT 07-325 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement 21-401 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-393 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.1 A) DU RÈGLEMENT 07-325 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE - soit et est adopté.

13. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Pierre-Marie Smith, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement amendant le règlement de zonage 12-352 de la Ville de Murdochville.

14. RÉSOLUTION 21-139 - DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSEQUR.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, soit et est autorisée :

- à inscrire la Ville de Murdochville aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Ville de Murdochville à clicSEQUR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Ville de Murdochville à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville de Murdochville, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Ville de Murdochville et à agir au nom et pour le compte de la Ville de Murdochville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville de Murdochville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

15. RÉSOLUTION 21-140 - OFFRE DE SERVICES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - ANALYSE DES TÂCHES ET RÉMUNÉRATION.

CONSIDÉRANT le roulement de personnel important des derniers mois et les longs et onéreux processus pour l'embauche d'employés qualifiés.

CONSIDÉRANT QUE la FQM a fait une offre de services pour l'analyse des tâches à effectuer et de la rémunération s'y rattachant.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire connaître précisément les postes, tâches et rémunération nécessaires afin d'optimiser le travail de ses employés actuels et futurs.

CONSIDÉRANT QUE le nombre maximum d'heures prévues pour effectuer ce mandat est de 27 heures.

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires pour l'exécution de ce mandat oscillent entre 120 \$ et 180 \$ dépendam-

ment de l'expert nécessaire pour l'une ou l'autre des étapes de l'analyse et les frais de déplacement et de séjour décrits à l'offre.

CONSIDÉRANT QU' en admettant que le mandat demande le nombre maximal d'heures au salaire maximal, le total de la facture s'élèverait à 4 860 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de la FQM pour l'analyse des tâches à effectuer et de la rémunération s'y rattachant.

QU'une somme d'un maximum de 4 860 \$, plus taxes applicables, soit et est autorisée pour le paiement de la facture se rattachant à l'exécution de ce mandat.

QU'au besoin, le paiement des frais de déplacement et de séjour soit et est autorisé.

16. RÉSOLUTION 21-141 - ORGANISATION DU TRAVAIL TEMPORAIRE DU CHEF DE SERVICE AUX TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, a rencontré monsieur Alcide Richard, employé au service des Travaux publics, qui occupe le poste de chef du service des Travaux publics depuis le 31 mai dernier, date de départ à la retraite du directeur des Travaux publics, monsieur André Minville, et ce afin de discuter avec lui des tâches que la Ville désire le voir accomplir, des pouvoirs qui lui sont accordés et des conditions et du salaire s'y rattachant.

CONSIDÉRANT le document "Chef du service des Travaux publics" préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault.

CONSIDÉRANT QUE ce document établit les tâches, les pouvoirs accordés, les conditions et le salaire se rattachant au poste de Chef du service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE ce poste est temporaire jusqu'à la révision des descriptions de tâches et répartitions des responsabilités faites par la

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville approuve le document
"Chef du service des Travaux publics" préparé par
la directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-
Perrault, et autorise son application à compter
de ce jour.

**17. RÉSOLUTION 21-142 - ASSURANCES DU CENTRE
D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT la résolution 18-076 par
laquelle la Ville de Murdoch-
ville acceptait d'assumer la
facture d'assurances de dommages
du Centre d'interprétation du
cuivre de Murdochville à même sa
propre police d'assurances.

CONSIDÉRANT QUE le dossier de propriété du
Centre d'interprétation du
cuivre n'est toujours pas réglé
et qu'aucun Conseil d'adminis-
tration n'y est actif.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte d'assurer à
même sa propre police d'assurances, la couverture
d'assurances de dommages du Centre d'interpré-
tation du cuivre et ce, jusqu'au moment où le
dossier du Centre sera régularisé.

QUE ces frais d'assurances soient inclus à la
demande d'hypothèque en cours dans ce dossier.

**18. RÉSOLUTION 21-143 - PAIEMENT DES FACTURES DE
RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA
VILLE DE MURDOCHVILLE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOÛT 2022.**

CONSIDÉRANT les factures de renouvellement
1490 et 1513 de la FQM pour les
assurances de dommages de la
Ville de Murdochville au coût
total de 78 235,84 \$.

CONSIDÉRANT les factures de crédit 1503 et
1504 pour des modifications de
police au coût total de
1 398,24 \$.

CONSIDÉRANT QUE le dossier est actuellement en
révision.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement des factures de renouvellement 1490 et 1513 de la Fédération québécoise des Municipalités pour les assurances de dommages de la Ville de Murdochville au coût de 78 235,84 \$ moins les factures de crédit 1503 et 1504 pour des modifications de police au coût de 1 398,24 \$, soit un paiement de 76 837,37 \$, en attendant des crédits potentiels futurs.

19. RÉOLUTION 21-144 - PAIEMENT DES FACTURES 23921 ET 23975 À BÉTON PROVINCIAL LTÉE.

CONSIDÉRANT les factures 23921 et 23975 au coût total de 6 892,76 \$.

CONSIDÉRANT les factures de crédit 25543 et 25544 au coût total de 1 287,71 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement des factures 23921 et 23975 coût total de 6 892,76 \$ moins les factures de crédit 25543 et 25544 au coût total de 1 287,71 \$, soit un paiement de 5 605,05 \$

20. RÉOLUTION 21-145 - PAIEMENT DE LA FACTURE 3351 DE EXCAVATION ROBERTSON TOUZEL.

CONSIDÉRANT la facture 3351 de Excavation Robertson Touzel au montant de 8 100 \$ + taxes applicables, pour la livraison de terre de terrassement et de paysagement en général.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement de la facture 3351 de Excavation Robertson Touzel au montant de 8 100 \$ + taxes applicables.

21. RÉOLUTION 21-146 - PAIEMENT DE LA FACTURE 2597 DE DELISLE-DELISLE, AVOCAT.

CONSIDÉRANT la facture 2597 de Delisle-Delisle, avocat, au montant de 3 848,52 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE cette facture couvre les services professionnels rendus au 31 mars 2021 dans les dossiers suivants, à savoir "Projet de loi", "Chalets" et "Centre d'interprétation du cuivre".

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement
de la facture 2597 à Delisle-Delisle, Avocat, au
montant de 3 848,52 \$, taxes incluses.

**22. RÉOLUTION 21-147 - OFFRES POUR L'ACHAT
D'ÉQUIPEMENTS DE PLEIN AIR - PROJET "MISE EN
VALEUR DU TOUR DU LAC".**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la
fabrication d'un quai de 6 pieds
de large par 30 pieds de long, à
savoir :
- Ti-Zour entrepreneur général :
7 800 \$ + taxes
- Christian Leblanc, artisan :
1 610 \$ + taxes

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la
fabrication de 5 bancs, à
savoir :
- Ti-Zour entrepreneur général :
6 300 \$ + taxes
- Georges Arsenault : 3 125 \$ +
taxes

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de
projet, monsieur Daniel Bujold.

CONSIDÉRANT les plus bas prix soumissionnés.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville retienne les
services de Christian Leblanc, artisan, pour la
fabrication d'un quai de 6 pieds de large par
30 pieds de long et ce, pour la somme de 1 610 \$
+ taxes.

QUE la Ville de Murdochville retienne les
services de Georges Arsenault pour la fabrication
de 5 bancs et ce, pour la somme de 3 125 \$ +
taxes.

23. AFFAIRES NOUVELLES.

**A) RÉOLUTION 21-148 - CONTRAT EN GESTION DES
TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et
secrétaire-trésorière par
intérim, madame Emmanuelle
Desrochers-Perrault, a rencontré
monsieur André Minville, qui a
quitté pour la retraite en juin
dernier et ce, afin de discuter
avec lui des possibilités qu'il
travaille à contrat pour la
Ville pour une durée indéter-
minée dépendant des besoins du
service pour l'accompagnement du

Chef du service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT le document "Consultant en gestion des Travaux publics" préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault.

CONSIDÉRANT QUE ce document établit les tâches, les pouvoirs accordés, les conditions et le salaire se rattachant au poste de Consultant en gestion des Travaux publics.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville approuve le document "Consultant en gestion des Travaux publics" préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault et autorise son application à compter de ce jour.

B) RÉSOLUTION 21-149 - PRÊT DE CLÔTURES POUR L'ÉVÉNEMENT "BATTLE OF PROSPECTERS" - COMPÉTITION DE MOTOCROSS.

CONSIDÉRANT QU' aura lieu le 4 et 5 septembre prochain un événement moto hors route ralliant des participants provenant de toutes les provinces de l'Est du Canada.

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation pour le prêt de clôtures pour délimiter les différentes aires utilisées.

CONSIDÉRANT QUE l'organisateur de cet événement, monsieur Duane Cabot, en collaboration avec le Chic-Chac, ont les autorisations nécessaires pour la tenue de l'événement.

CONSIDÉRANT QUE 5 % des revenus d'inscription des participants sera remis au Centre d'action bénévole Les Hauts-Bois de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de prêter à l'organisation de l'événement motocross hors-route du 4 et 5 septembre prochain des clôtures pour la délimitation des aires utilisées.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

25. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 20 h 14.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

EMMANUELLLE DESROCHERS-
PERRAULT
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
adjointe